



# CSDU CYCLOSPORT

Amiens,  
le 10 octobre 2019

## Lettre de cadrage Organisation de la saison route 2020

**Coordinateur** : Guy DUHAUPAS

**PJ** :

- Feuille de préparation du calendrier
- Imprimé Adresse des Responsables du Club
- Demande de cartons
- Demande de Rétrogradation
- 1ère demande de carte

Afin de préparer dans les meilleures conditions la saison 2020, il vous est demandé de retourner à l'aide du formulaire de préparation du calendrier ci-joint, vos propositions de dates d'organisation **impérativement, avant le 30 Novembre 2019 dernier délai** afin de permettre l'élaboration du calendrier et de le mettre en ligne avant la fin de l'année 2019.

**Toutefois, les clubs qui ne se seront pas acquittés de la cotisation participative nécessaire à l'achat des Maillots Départementaux, de matériel spécifique et qui n'auront pas parmi leurs licenciés au minimum une personne ayant suivi la formation de délégué sportif se verront refuser leur proposition d'organisation.**

Par ailleurs, les dates des épreuves retenues pour les championnats Départementaux et Régionaux sur route et les championnats Départementaux de CLM par Equipes et Individuel seront **des dates protégées**.

**Il en résulte qu'en aucun cas, une manifestation sportive sur route ne saurait avoir lieu aux dates suivantes :**

- **Dimanche 17 mai 2020** – Championnat Départemental sur route
- **Dimanche 14 juin 2020** - Championnat Régional sur route (**organisation Somme**)
- **Départemental CLM individuel et par équipes** (*en fonction du ou des clubs candidats ?*)

**Dès maintenant, un appel à candidature est lancé aux Clubs souhaitant organiser le Championnat Départemental et Régional.**

- ❖ La CSDU établira, dans un souci d'équité entre les clubs, le calendrier CycloSPORT de la Somme à l'aide de la feuille de préparation qui précise : le type de l'épreuve, les catégories admises, les distances, la date, les coordonnées du responsable, à renvoyer à M. Guy DUHAUPAS par mail à : [csa.velo@orange.fr](mailto:csa.velo@orange.fr) . Il est demandé aux clubs organisateurs d'essayer de remplir les dates laissées libres afin d'harmoniser le calendrier et d'éviter d'avoir des dates sans course et d'autres avec 2 ou 3 organisations en concurrence.

### **Critères de sélection en cas de litige :**

- 1° Présence à la réunion de rentrée
  - 2° Ancienneté de l'épreuve
  - 3° Epreuve inscrite au calendrier au calendrier 2019
  - 4° Toutes les courses annulées en 2019 ne seront plus prioritaires
  - 5° Les clubs qui n'ont pas renvoyé la feuille de résultats pour leurs organisations 2019 ne seront pas prioritaires pour le calendrier 2020.
- ❖ Une seule épreuve de 1<sup>ère</sup> et/ou de 2<sup>ème</sup> catégorie par jour de course sera autorisée dans le département.
  - ❖ Si un club organise le même jour des courses de fédérations différentes, le club doit vérifier que les coureurs ne participent qu'à une seule épreuve dans la journée.

- ❖ Une autre course de 3<sup>ème</sup> catégorie ou de 4<sup>ème</sup> pourra être organisée le même jour à condition que les lieux des épreuves soient suffisamment éloignés.
- ❖ Les clubs organisateurs devront, dès le lendemain de l'épreuve, **envoyer les résultats des courses à Catherine Manouvrier par mail (catherinemanouvrier@orange.fr et Maud PARENT par mail (maudparent@ufolep80.org)** en utilisant l'imprimé fourni par l'Ufolep (ce qui fait gagner du temps et évite les affranchissements). Compte tenu de la décision de la Commission Nationale d'instituer un classement par points à compter de 2009, il est indispensable que tous les classements soient centralisés rapidement par la CSDU de façon à ce que la gestion des catégories soit assurée le plus efficacement possible.

Il est demandé aux organisateurs de ne pas se limiter à envoyer les 5 premiers de chaque catégorie mais **d'envoyer au minimum les 10 premiers**. J'attire votre attention sur cette demande. En effet c'est grâce à ces classements que la commission peut juger le niveau d'un coureur permettant de procéder à une montée, une rétrogradation ou le maintien dans la catégorie.

- ❖ **Les demandes de cartes cyclo sportives : Les cartes sont payantes depuis la saison 2016.**

Elles devront être établies à l'aide des imprimés ci-joint et être envoyées pour le **10 Février 2020** à **Hervé Becquet** au 1 rue des prés notre dame 80270 Airaines – [herve.becquet80@orange.fr](mailto:herve.becquet80@orange.fr) (joindre une enveloppe timbrée à 1 € par tranche de 10 cartons demandés).

Il est demandé aux clubs possédant la double affiliation de remplir complètement toutes les zones (catégorie FFC, catégorie Ufolep...) **à défaut leur demande sera retournée jusqu'à ce qu'elle soit complète.**

**Après cette date, les cartes cyclosporives seront attribuées après chaque commission.**

- Pour tout nouveau licencié joindre l'imprimé « Première Demande ».
- Vos licences devront impérativement être homologuées avant la demande.

- ❖ **Les demandes de rétrogradations :**

**Rappel des critères pour pouvoir demander une rétrogradation** : Il est demandé aux présidents de veiller au respect des critères ci-dessous. Il est rappelé que seule la commission décide de la rétrogradation du coureur. Le fait de respecter les critères ci-dessous ne donne pas le droit automatique à la rétrogradation.

- **Avoir participé à un minimum de 5 courses dans les 12 mois qui précèdent la demande**
- **Ne pas avoir marqué de points dans sa catégorie**
- **Avoir accédé à sa catégorie actuelle avant le 2 juin 2019**

Elles devront être établies à l'aide des imprimés ci-joint devront être envoyées pour le **11 Janvier 2020** à **Dominique Darcourt** au 45 rue d'Airaines 80490 Citernes et de préférence par Mail à : [dom.fouduvelo@orange.fr](mailto:dom.fouduvelo@orange.fr).

Il est demandé aux clubs possédant la double affiliation de remplir complètement toutes les zones (catégorie FFC, catégorie Ufolep...) **à défaut leur demande sera retournée jusqu'à ce qu'elle soit complète.**

- ❖ Les Clubs qui ne retournent pas l'imprimé « Adressier des clubs de la Somme » ne seront pas dans l'adressier et ne recevront pas les informations de l'Ufolep concernant le déroulement de la saison 2020.

**La Réunion Générale des Clubs se déroulera**

**Le Jeudi 12 décembre 2019 à 18h00**

**Ufolep Somme, 51 rue Sully 80000 Amiens**

A l'issue de cette consultation, **la CSDU actera le calendrier définitif**, lequel sera consultable sur le blog de l'Ufolep Somme. : <http://ufocyclo80.over-blog.com> ainsi que l'additif du règlement Ufolep Somme

La CSDU compte sur votre volonté quant au respect du mode opératoire défini ci-dessus, afin que la saison cycloport 2020 puisse se dérouler dans des conditions optimales.

Sportivement vélo,  
Guy Duhaupas